

**Opération de reconstruction urbaine du Cœur Historique
9^{ème} tranche de Déclaration d'Utilité Publique de travaux
d'acquisitions et parcellaire – justification du caractère d'Utilité
Publique – Déclaration de Projet**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Hugues Falaize, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de l'Opération de Restructuration Urbaine du « Cœur Historique de Dieppe », le 24 septembre 2009, le Conseil Municipal approuvait le lancement d'une 9^{ème} tranche de Déclaration d'Utilité Publique « DUP » concernant 22 parcelles situées dans le périmètre de l'Opération de Restructuration Urbaine du Cœur Historique de Dieppe.

L'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2009 autorisait l'ouverture de l'enquête publique de travaux conjointe à celle relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots, la création d'espaces publics et celle concernant l'enquête parcellaire.

Considérant que d'une part :

- à l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de la 9^{ème} tranche de la Déclaration d'Utilité Publique sur les travaux de 14 parcelles et sur l'acquisition de 8 parcelles. La Ville de Dieppe et la SEMAD tiennent compte des conclusions du commissaire enquêteur. La SEMAD poursuivra le dialogue d'ores et déjà engagé avec certains propriétaires et continuera à rechercher des solutions amiables autant que possible.

Considérant que d'autre part :

- le Maître d'Ouvrage, en l'occurrence la Ville de Dieppe, doit accompagner sa demande de Déclaration d'Utilité Publique d'un document exposant les motifs et considérations justifiant le caractère public de l'opération ;

- ce document doit être établi sous la forme d'une déclaration de projet annexée à la délibération du Conseil Municipal.

L'avis formulé par la commission N°6 réunie le 23 mars 2010.

Vu :

- les dispositions de l'article R11-11 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

- les dispositions de l'article 145-1-3 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

- l'article L.126-1 du code de l'environnement.

- l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2009 autorisant l'ouverture de l'enquête publique de travaux conjointe à celle relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots, la création d'espaces publics et celle concernant l'enquête parcellaire.

- la délibération du Conseil Municipal n° 51 du 7 février 2008 lançant la 9^{ème} tranche de DUP.

- la délibération modificative du Conseil Municipal n° 21 du 5 novembre 2008.

- la délibération modificative du Conseil Municipal n° 31 du 24 septembre 2009.
- le dossier d'enquête publique de la 9^{ème} DUP.
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 23 décembre 2009.
- le courrier du Préfet du 28 janvier 2010 adressé à la SEMAD et sollicitant une déclaration de projet sur la 9^{ème} DUP.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- 1- d'approuver le caractère d'Utilité Publique du projet,
- 2- d'approuver la déclaration de projet jointe à la présente délibération,
- 3- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la déclaration de projet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--